



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Panneaux publicitaires

Question écrite n° 17878

### Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la nécessité de mieux réglementer l'implantation des panneaux publicitaires. Afin de mettre un frein à la multiplication parfois anarchique de ces panneaux et de mieux préserver le cadre naturel de nos paysages, il serait peut-être utile de subordonner leur implantation à des conditions d'acceptation préalables plus rigoureuses. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour améliorer le dispositif déjà existant, avec la loi de 1979, ou pour en assurer une meilleure application.

### Texte de la réponse

La multiplication et l'implantation désordonnée de panneaux de toutes sortes, en particulier publicitaires, sont une cause majeure de dégradations de nos paysages. Conscient de ce problème, le Gouvernement a donné mission à Mme Marie-Thérèse Boisseau, députée d'Ille-et-Vilaine, de faire un bilan des difficultés rencontrées et de proposer des mesures pour améliorer la situation actuelle. Le Gouvernement se déterminera après avoir pris connaissance des conclusions de ce parlementaire et proposera les dispositions nécessaires quant aux règles en vigueur et à leur application.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17878

**Rubrique :** Publicité

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1994, page 4339

**Réponse publiée le :** 14 novembre 1994, page 5649